

## **FORMATIONS DISPENSÉES PAR LE RÉSEAU GROUPEMENT DE CRÉATEURS**

### **Conditions générales de vente**

Le Réseau Groupement de Créateurs est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des porteurs de projet. Son siège social est fixé au 601 Avenue Blaise Pascal, 77550 Moissy-Cramayel. Le Réseau Groupement de Créateurs conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, en Ile-de-France et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du Réseau Groupement de Créateurs.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par le Réseau Groupement de Créateurs pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

#### **1- Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le Réseau Groupement de Créateurs pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

#### **2- Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes, le Réseau Groupement de Créateurs n'étant pas assujettie à la TVA (*TVA non applicable - article 293 B du CGI*).

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre du Réseau Groupement de Créateurs. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Le Réseau Groupement de Créateurs aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus au Réseau Groupement de Créateurs.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » au Réseau Groupement de Créateurs. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par le Réseau Groupement de Créateurs au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas au Réseau Groupement de Créateurs au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, le Réseau Groupement de Créateurs se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **3- Dédit et remplacement d'un participant**

En cas de dédit signifié par le Client au Réseau Groupement de Créateurs au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, le Réseau Groupement de Créateurs offre au Client la possibilité :

- de reporter l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée par le Réseau Groupement de Créateurs, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

### **4- Annulation, absence ou interruption d'une formation**

La formation pourra être annulée et reportée par le Réseau Groupement de Créateurs si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par le Réseau Groupement de Créateurs. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de le Réseau Groupement de Créateurs distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement au Réseau Groupement de Créateurs.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, le Réseau Groupement de Créateurs se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation

- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

### **5- Horaires et accueil**

Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures, et les formations se déroulent de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Les lieux, adresse et horaires des formations sont indiqués sur la convocation.

### **6- Effectif et ajournement**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au Réseau Groupement de Créateurs ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Réseau Groupement de Créateurs peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Réseau Groupement de Créateurs se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **7- Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par le Réseau Groupement de Créateurs au Client. L'exemplaire dûment renseigné, daté, signé et revêtus de la mention « Bon pour accord » doit être retourné au Réseau Groupement de Créateurs par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre le Réseau Groupement de Créateurs, l'OPCO ou le Client.

A l'issue de la formation, le Réseau Groupement de Créateurs remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, le Réseau Groupement de Créateurs lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagnée de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

### **8- Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, le Réseau Groupement de Créateurs est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Le Réseau Groupement de Créateurs ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Réseau Groupement de Créateurs, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Réseau Groupement de Créateurs.

### **9- Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le Réseau Groupement de Créateurs pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du Réseau Groupement de Créateurs. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **10- Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **11- Confidentialité et communication**

Le Réseau Groupement de Créateurs, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Réseau Groupement de Créateurs au Client.

Le Réseau Groupement de Créateurs s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par le Réseau Groupement de Créateurs comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise le Réseau Groupement de Créateurs à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **12- Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de formation du Réseau Groupement de Créateurs.
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : Réseau Groupement de Créateurs, 601 Avenue Blaise Pascal, 77550 Moissy-Cramayel, ou par voie électronique à : [info@groupement-de-createurs.fr](mailto:info@groupement-de-createurs.fr).  
En particulier, le Réseau Groupement de Créateurs conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, toute diffusion d'image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations est soumise à une autorisation écrite de la personne concernée.

### **13- Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et le Réseau Groupement de Créateurs à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le tribunal de Melun (Seine et Marne) sera seul compétent pour régler le litige.